



Formations sanitaires et sociales

L'organisation et la gestion des formations sanitaires et sociales font partie des compétences de la Région depuis la loi du 13 août 2004. À ce titre, la Région :

- définit la carte des formations (volume et répartition des places sur le territoire)
- finance les instituts de formation pour prendre en charge les parcours de formation
- attribue des aides aux élèves et étudiants (bourses ou rémunération).

Un enjeu pour le territoire normand

La Région Normandie compte une **quarantaine d'établissements de formation sanitaire et sociale préparant à près de 30 diplômes d'Etat dans les domaines :**

- du sanitaire : aide-soignant, infirmier, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmier de bloc opératoire...
- du social : accompagnant éducatif et social, assistant de service social, moniteur éducateur, éducateur spécialisé...).

Au total ce sont plus de 11 000 élèves et étudiants par an (toutes années de formation confondues).

Ces dernières années, la Région a renforcé l'offre de formation sur le territoire que ce soit en termes de volume que de maillage territorial notamment sur les formations d'infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social.

Le financement de ces formations s'élève chaque année pour la Région à plus de 70 millions d'euros, dont 9 millions d'euros au titre des bourses régionales d'études attribuées aux étudiants de ces filières et 64 millions d'euros au titre des dotations de fonctionnement versées aux instituts de formation.

Cette **offre de formation est complétée par les dispositifs de formation pour les demandeurs d'emploi avec 800 places en 2024 pour des formations** qui préparent aux métiers d'accompagnant éducatif de la petite enfance, d'agent de service médico-social, d'assistant de vie aux familles, d'animateur en gérontologie, d'agent de stérilisation en milieu hospitalier et de responsable de secteur des services à la personne.

Enfin, la Région accompagne les établissements de formation aux diverses transitions (sociales, sociétales et écologiques).



Valorisation et attractivité de l'offre de formation

La Région se mobilise aux côtés de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers pour **faire connaître et donner envie de se former aux métiers du sanitaire et social** à travers des événements tels que les **salons dédiés aux études supérieures** ou le **salon régional de l'orientation et des métiers**.

[Le réseau des ambassadeurs](#) est un levier d'attractivité, alimenté par des élèves en formation ou des professionnels du secteur. Il permet de mieux faire appréhender la formation et le métier.

La Région met également l'accent sur la sécurisation des parcours de formation en proposant des dispositifs de formation adaptés destinés aux personnes en recherche d'emploi.

De nouveaux locaux pour l'IFSI-IFAS de Fécamp, Cherbourg et Evreux



Porté par la Ville de Fécamp, le projet de réhabilitation de l'ancien hôpital de Fécamp a également été financé en 2021 par la Région Normandie à hauteur de 7,6 millions d'€ (soit 80 % du coût total du projet). Elle a également financé le plan d'équipement nécessaire à l'installation dans les nouveaux locaux à hauteur de 500 000€. D'une surface de 1350 m², ce bâtiment accueille les 240 étudiants sur deux étages, avec un grand hall, un amphithéâtre, des laboratoires, une salle de détente et de nombreuses salles de cours.

La Région et les collectivités s'engagent également pour la construction de nouveaux Institut de formations à Cherbourg et Evreux.

Un cadre portant les orientations stratégiques

Afin de fixer les priorités et les évolutions souhaitables, un Schéma normand des formations sanitaires et sociales 2023-2027 a été adopté par la Région.

Les orientations de ce schéma font partie intégrante du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), dans le document de référence "Engagements Compétences 2050 : les ambitions pour la formation et l'orientation des normands".

Sa finalité : structurer les orientations régionales **pour répondre aux besoins en emplois et en compétences des employeurs ainsi qu'aux besoins des territoires et des populations.**

- Engagement 1 : Renforcer le système régional d'orientation pour tous et d'information sur les métiers et les formations, tout au long de la vie.
- Engagement 2 : Déployer une offre de formation et faciliter leur insertion dans des parcours de formation tout au long de la vie
- Engagement 3 : Améliorer les actions en matière d'attractivité des formations et des métiers.
- Engagement 4 : Renforcer les capacités de réalisation et de diffusion des travaux de prospective du monde économique et professionnel pour accroître l'efficacité des interventions et des accompagnements de tous les publics
- Engagement 5 : Accompagner les structures employeuses (privé et public) dans leurs démarches compétences afin de leur permettre de mieux exprimer leurs besoins

[Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Pr...](#)
[Toutes les infos sur les métiers du sanitaire et social sur parcours-metier.normandie.fr](#)